



LA PLATEFORME E-LEARNING FORCES LMS EST UN CENTRE DE FORMATION VIRTUEL DANS LEQUEL SONT HÉBERGÉS LES PARCOURS DE FORMATIONS POUR LES EXPERTS-COMPTABLES ET LEURS COLLABORATEURS.

CONSULTANT ENTREPRENEURIAT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

DESCRIPTION DE LA FORMATION

L'aide de l'Etat est de **8 000 €** pour l'embauche en contrat de professionnalisation d'un **jeune** de 18 ans à moins de 26 ans ou pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans. Elle est versée :

- Pour les contrats préparant à un diplôme ou un titre de niveau licence professionnelle ou inférieur
- Pour les contrats signés entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021
- Pour les entreprises de moins de 250 salariés, sans conditions
- Pour les entreprises de plus de 250 salariés, à condition d'atteindre un seuil défini de contrats favorisant l'insertion professionnelle (apprentissage, contrats de professionnalisation, VIE, CIFRE) dans leurs effectifs en 2021

FORCES concepteur de www.expert-et-conseil.com est un organisme de formation certifié QUALIOPFI et répertorié sur Datadock. FORCES peut donc assurer la formation de collaborateurs en contrat de professionnalisation tels que prévue dans la convention collective des experts-comptables.

Les alternants en contrat de professionnalisation sont des jeunes de 16 à 25 ans révolus, des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle emploi, des bénéficiaires de minimas sociaux (revenu de solidarité active – RSA, allocation de solidarité spécifique – ASS, allocation aux adultes handicapés – AAH, des personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Le contrat de professionnalisation FORCES a pour objectif de faire atteindre le niveau N4, assistant principal, coefficient 280 de la convention collective des experts-comptables. Il convient parfaitement pour former les stagiaires experts-comptables à la réalisation et à la vente de missions de conseil.

Le niveau est obtenu dans le cadre d'un contrat de professionnalisation de 6 mois dédié à des jeunes de formation licence professionnelle ou inférieur et possédant une première expérience

Les cabinets peuvent inscrire les jeunes qu'ils veulent former.

Afin de donner le plus de souplesse possible aux cabinets l'entrée en alternance s'effectue tous les 2 mois : 1 janvier, 1 mars, 1 mai, 1 juillet, 1 septembre, 1 novembre.

Objetif du contrat de professionnalisation

Le consultant en entrepreneuriat accompagne des porteurs de projets de création d'entreprise, de reprise de fonds de commerce ou de PME, d'intégration dans un réseau de franchise du début du projet jusqu'à sa réussite.

Le contrat de professionnalisation consultant en entrepreneuriat a pour objectifs de faire acquérir les compétences suivantes :

POUR LES CREATEURS

Conseiller un porteur de projet en amont de sa création d'entreprise
Vérifier l'adéquation homme/projet

Conseiller sur la réalisation d'une étude de marché et l'établissement du business plan
Conseiller le client sur ses choix juridiques fiscaux et sociaux
Conseiller le client sur son démarrage d'activité
Vendre des missions de conseil aux créateurs d'entreprises

POUR LES REPRENEURS

Conseiller un porteur de projet en amont de sa reprise de fonds de commerce ou de PME
Conseiller un repreneur dans sa recherche de cibles, dans leur évaluation, dans la rédaction d'une lettre d'intention
Conseiller un repreneur dans la négociation avec le cédant et un cédant dans la négociation avec le repreneur
Accompagner cédants et repreneurs d'entreprises dans les audits et la rédaction des actes
Vendre des missions de conseil aux repreneurs et aux cédants

POUR LES FRANCHISES

Conseiller un porteur de projet en amont de son intégration dans un réseau de franchise
Conseiller un porteur de projet pour le choix et son intégration dans un réseau de franchise
Conseiller pour l'étude de marché, le business plan, la négociation des contrats avec le franchiseur
Vendre des missions de conseil aux futurs franchisés

POUR LES PORTEURS DE PROJETS

Calculer les besoins en financements et les optimiser
Conseiller les clients pour leurs financements
Vendre des missions de recherches de financements

Entrée en formation

Le contrat débute par un entretien tripartite entre : 1 le tuteur du jeune, 2 le jeune, 3 le responsable pédagogique de www.expert-et-conseil.com.

L'objectif est de bien se mettre d'accord sur le rôle de chacun et notamment sur la formation qui doit être réalisée en cabinet en situation de travail, par le tuteur (participation aux entretiens de vente de missions aux clients, participation à la réalisation de missions de conseil, participation à la définition d'une offre de conseil dans le cabinet, etc.).

Un calendrier des formations en situation de travail est communiqué au tuteur et au jeune en début de contrat.

Contenu de la formation

La formation pour obtenir les compétences décrites dans les objectifs est réalisée en e-learning à partir des 4 parcours de formations suivants :

1. [Consultant en création d'entreprises](#)
2. [Consultant en reprise/transmission d'entreprises](#)
3. [Consultant spécialisé en franchise](#)
4. [Consultant en recherches de financement](#)

Le e-learning est complété par 2 webinaires de 1 heure par parcours de formation soit 8 heures de formation synchrone en plus.

Le responsable pédagogique FORCES contrôle régulièrement à partir du compte individuel apprenant, que chaque jeune respecte bien le calendrier de formation prévu et avertit éventuellement le tuteur en cas de problèmes.

Bilan de fin de formation

A l'issue de la formation, un second entretien tripartite (tuteur, jeune, responsable pédagogique de [www.expert-et-](http://www.expert-et-conseil.com)

conseil.com) est réalisé afin de faire un bilan sur la formation et la suite du contrat du jeune.

Temps total de la formation

Le temps de formation en e-learning est de 92 heures (sans compter le temps de formation personnel)

Le temps de formation en Visio conférence est de 2 heures par parcours de formation soit 8 heures

Le temps de formation total assuré par FORCES est donc de 100 heures

Le temps de formation en situation de travail réalisé en cabinet est de 130 heures.

Le total du temps de formation en cabinet + FORCES est de 230 heures.

Prix de la formation

Le coût total de la formation FORCES est de 2 400 € H.T

Le coût horaire de l'heure de formation : $2\,400 \text{ € H.T} : 230 = 10,43 \text{ € H.T./h}$

La prise en charge par l'OPCO ATLAS est de $230 \text{ h} \times 9,15 \text{ €} = 2\,104,5 \text{ €}$

Le reste à charge pour le cabinet est de $2\,400 \text{ €} - 2\,104,5 \text{ €} = 295,50 \text{ €}$

L'accompagnement du bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation par un tuteur est obligatoire. La formation du tuteur est prise en charge par l'OPCO ATLAS à concurrence de 40 heures au taux de 15€ HT de l'heure

Aide à la fonction tutorale d'une durée maximale de 6 mois par OPCO ATLAS.

Forfait tuteur moins de 45 ans : **230€ HT** par mois. Forfait tuteur 45 ans et plus : **345€ HT** par mois

Pré-sélection d'un candidat

Expert-et-conseil peut assurer la présélection d'un candidat pour le cabinet.

Dans ce cas, les honoraires de recrutement sont de 2 000 € H.T. qui s'ajoutent au coût de la formation.

FORCES est référencé sur DATADOCK



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

Email : commercial@forces.fr